

« Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'interpeller, comme l'ont fait d'autres habitants de notre circonscription, sur la limitation à 80km/h des routes nationales et départementales sans séparateur central. Je suis moi-même automobiliste et je ne peux qu'être sensible à vos interrogations. Je les ai relayées auprès du gouvernement car tel est mon rôle de député. Le mois dernier, j'ai donc rapporté au Premier Ministre vos inquiétudes. Il m'a répondu avoir l'intime conviction que cette mesure participera à la réduction du nombre de morts sur les routes.

Permettez-moi de revenir sur le contexte qui a motivé la mise en œuvre de cette mesure. En France, le nombre de morts sur la route repart à la hausse après plusieurs années de baisse continue. Ces derniers mois n'échappent malheureusement pas à ce constat. Dans le Morbihan, la « série noire » continue avec treize décès sur nos routes depuis janvier. Face à l'urgence d'une situation aussi dramatique en termes de vies humaines, le Comité interministériel de la sécurité routière a décidé de mesures à la hauteur de l'enjeu. Elles sont au nombre de dix-huit et comprennent notamment la valorisation des comportements exemplaires, la meilleure prise en charge des accidentés de la route, le renforcement de la lutte contre le portable et l'alcool au volant, la plus grande protection des piétons et des motocyclistes, et bien évidemment, l'abaissement de la vitesse sur certains axes à 80km/h.

Certes, aucune expérimentation menée n'est à ce jour à même d'offrir des chiffres précis et incontestables quant à l'efficacité d'une telle mesure. Cependant, les données scientifiques prouvent bel et bien qu'une réduction de la vitesse moyenne diminue l'accidentalité. Ainsi, la distance d'arrêt incompressible à 80km/h est de 57m contre 70 à 90km/h. Cet effet réellement positif est à mettre en parallèle avec « l'allongement » des trajets : sur un trajet de 41km c'est 3min20s de plus passé sur la route.

Enfin, le gouvernement veut faire preuve de la plus grande transparence dans la gestion du produit des amendes que pourrait générer cette mesure. La totalité des recettes sera reversée au fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route (2019).

Veillez accepter, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations,

Jimmy PAHUN »